

## Code éthique AMO La Chaloupe

Le présent Code a pour objet la définition des droits et responsabilités de chacun et entend préciser le comportement éthique attendu de toute personne contribuant au projet.

### *Préliminaires*

*L'AMO La Chaloupe est une ASBL qui a pour but l'accompagnement éducatif de jeunes dans leur milieu de vie et vise à favoriser leur développement personnel ainsi que leur intégration dans la société en tant que citoyens actifs, critiques, responsables et solidaires.*

*Elle réalise son objet à travers différentes actions telles que l'accompagnement individuel, Infor-Jeunes, le soutien et tutorat scolaire, le travail de quartier, les projets collectifs, l'école des devoirs citoyenne, le conseil communal des enfants, l'année citoyenne, les stages citoyens, les stages et les camps, les activités d'échanges et de rencontres interculturelles, les ateliers d'expression et de créativité et toutes autres actions de prévention.*

\*\*\*

1. L'AMO La Chaloupe reconnaît la dignité et la valeur de chaque être humain quelles que soient sa nationalité et ses cultures. Le projet adhère au respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales sans distinction de race, de sexe, de langue, de religion ou de condition sociale.

2. L'AMO La Chaloupe considère que toute personne a le droit d'être traitée avec dignité. Les employeurs, les travailleurs, les bénéficiaires, les volontaires et les partenaires sont tenus de s'abstenir de tout acte de violence ou de harcèlement moral ou sexuel au travail.

3. L'AMO La Chaloupe promeut un esprit de coopération et de tolérance. Chaque membre du personnel, chaque volontaire/bénévole, chaque participant ou partenaire respecte dans un esprit de tolérance, d'écoute et de coopération, la diversité des personnes et des points de vue exprimés par ces dernières. Toute divergence de vue ou d'intérêt se réglera, si besoin est, en fonction des nécessités de bon fonctionnement de l'organisation, dans le respect du présent code éthique.

L'AMO La Chaloupe favorise les rencontres entre les personnes (bénéficiaires, travailleurs, volontaires, partenaires) en excluant les relations exclusives.

4. L'AMO La Chaloupe entend promouvoir le contenu et la philosophie de son projet pédagogique tout en valorisant la solidarité active et la participation citoyenne des jeunes.

5. L'AMO La Chaloupe s'engage à donner à ses bénéficiaires et partenaires une information claire et complète sur son projet, sa philosophie, ses objectifs, son fonctionnement : organisation, contenus, *temporalité d'action* ?, *attentes* etc.

6. L'AMO La Chaloupe s'engage à assurer à ses bénéficiaires un encadrement adéquat, suffisant et professionnel.

8. L'AMO La Chaloupe s'engage à respecter et à ne pas divulguer les informations relatives à la vie privée de ses bénéficiaires. Le secret professionnel assure notre discrétion.

9. Le bénéficiaire qui participe au projet de l'AMO La Chaloupe a le droit de s'exprimer et d'être écouté sur les difficultés ou les succès qu'il rencontre durant la période de prise en charge. À cet effet, des espaces de parole ainsi que diverses formes de soutien sont mises en place. S'il le souhaite, le bénéficiaire a le droit de mettre fin, de sa propre initiative, quand il le souhaite, à son suivi par L'AMO La Chaloupe.

10. Le bénéficiaire qui participe au projet de l'AMO La Chaloupe a le devoir de respecter les valeurs de l'AMO La Chaloupe ci-avant exposées, de traiter les autres participants au projet avec respect et dignité, de respecter la confidentialité, de respecter le droit à l'image.

Pour accord

Date

Signature